

Édition
Avril 2025

**Travaux
d'amélioration de la
qualité énergétique**

5,5%

LE GUIDE DE LA TVA : 5,5% ? 10% ? 20% ?

**Travaux
induits**



Second œuvre

Mention sur le devis

Gros œuvre

Mention sur la facture



Autoliquidation



**VOUS CONSEILLER,
VOUS ACCOMPAGNER,
VOUS DÉFENDRE.**

Chère adhérente, Cher adhérent,
La TVA à taux réduit, qui représente un enjeu essentiel pour la relance et le développement de notre activité, a été obtenue, rappelons-le, exclusivement grâce aux actions menées par la CAPEB.

La nouvelle édition du *Guide de la TVA* fait le point tant sur les règles de la TVA à taux réduit - 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique ou 10% pour les travaux de rénovation d'aménagement ou d'entretien - que sur le remplacement des attestations (simplifiée ou normale) par une mention du client sur le devis ou la facture.

Grâce à ce guide pratique, vous pourrez répondre, à tout moment, non seulement aux questions que vous vous posez mais également à celles de vos clients et de vos partenaires.

En outre, par les connaissances indispensables qu'il vous permettra d'acquérir, d'approfondir ou même d'actualiser, cet outil vous sera utile, à l'instar de ceux qui vous sont déjà (ou seront dans le futur) proposés par la CAPEB Grand Paris.

Vous pouvez, bien entendu, nous contacter, si vous avez besoin de précisions complémentaires.

Bonne lecture !

Cordialement,
Thierry GESSET-PARMENT
Président.

Sommaire

Table alphabétique	p3
À la une : 3 taux de TVA pour les travaux dans le bâtiment	p5
1^{ère} partie : TVA à taux réduit (5,5% ou 10%)	p6
Chapitre I : Conditions d'application	p6
1. Conditions d'application de la TVA à taux réduit (5,5% ou 10%)	p6
2. TVA à taux réduit : mention du client sur le devis ou la facture	p7
3. Conservation des devis ou des factures	p10
Chapitre II : Gros œuvre et second œuvre	p11
1. Gros œuvre : 3 éléments	p11
2. Second œuvre : 6 lots techniques	p12
Chapitre III : Proportion des travaux	p14
Chapitre IV : Travaux éligibles à taux réduit (5,5% ou 10%)	p16
1. Locaux concernés	p16
2. Equipements et travaux concernés par la TVA à 5,5%	p20
3. Equipements et travaux concernés par la TVA à 10%	p38
2^{ème} partie : TVA au taux normal (20%)	p54
3^{ème} partie : Sous-traitance et autoliquidation de la TVA	p61
Zoom sur... l'éco-contribution et la TVA	p74
Zoom sur... la numérisation et la conservation des factures, facturation électronique	p74
Exemple de facture	p75



Table alphabétique

Les numéros en gras sont ceux des pages

<p>Aabri de voiture 45 </p> <p>Accessibilité 19, 42 à 44</p> <p>Addition de construction 6, 47, 55, 56</p> <p>Adoucisseurs d'eau 39</p> <p>Alarme 44, 51</p> <p>Allées principales 47</p> <p>Ampoules 42, 58</p> <p>Antenne 42</p> <p>Appareils de chauffage 12, 25, 28 à 30, 32, 39, 42</p> <p>Appartement 15, 16, 19</p> <p>Arbres / Arrosage 48, 57</p> <p>Ascenseurs 44, 47, 51, 53, 59</p> <p>Assainissement 48, 49, 57</p> <p>Assurance 37, 53, 75</p> <p>Attestations 2, 7, 8</p> <p>Attestation simplifiée/normale 2, 7, 8</p> <p>Autoliquidation 5, 55, 61 à 73</p> <p>Auvent 47</p> <p>Avancées de toit 47</p>	<p>Cabine hammam 41, 59 </p> <p>Cabine sauna 41, 59</p> <p>Calorifugeage 25, 34, 37</p> <p>Canalisations 12, 15, 49, 50, 62</p> <p>Captage d'eau 12, 49, 57</p> <p>Caves 16, 17, 22, 46, 55, 56</p> <p>Charpente 11, 13, 33, 55</p> <p>Chaudière 12, 28, 30, 32, 39, 40, 51, 53, 55, 59</p> <p>Chaudière Très Haute Performance Énergétique (THPE) 20, 21, 23, 53</p> <p>Cheminée 28, 39, 52, 53</p> <p>Clés 42, 43, 52, 58</p> <p>Client 5 et s.</p> <p>Climatisation 40, 50, 58 à 60, 62, 74</p> <p>Cloisons intérieures 6, 12 à 15, 55</p> <p>Clôture 43, 47</p> <p>Combles 22, 45, 46</p> <p>Commission 10</p> <p>Départementale des Impôts 10, 36, 49</p> <p>Comptabilité 10, 36, 49</p> <p>Contrats d'entretien 51, 59</p> <p>Contrats de maintenance 57</p> <p>Contreventement 11</p> <p>Contrôle fiscal 10</p> <p>Copropriété 15, 17, 51</p> <p>Cours 16, 49</p> <p>Cuisine 18, 34, 41, 58, 62</p> <p>Cuve 32, 33, 35, 39, 48 à 50, 59, 62</p>
<p>Baillleur 7 </p> <p>Balcon 16, 47, 56</p> <p>Batardeaux 44, 47</p> <p>Ballon d'eau chaude 27, 28 à 30, 39, 51</p> <p>Bon de commande 61</p> <p>Bureaux 5, 19, 54</p>	<p>Façades 6, 11, 13, 14, 52, 55</p> <p>Facture 6 à 10, 20, 34, 36 à 38, 49, 53, 63, 66, 74, 75</p> <p>Facture électronique 74</p> <p>Fenêtres 12, 15, 22, 34, 38, 43, 62</p> <p>Fondations 6, 11, 13, 14, 55</p> <p>Fournitures 20, 38, 55, 59, 60, 62</p> <p>Frais de déplacement 20, 38</p> <p>Frais d'installation de chantier 20, 38 </p>
<p>Déchets 37, 46</p> <p>Démolition 11, 54, 56, 62</p> <p>Dépannage 51</p> <p>Dépendances usuelles 16, 57</p> <p>Désamiantage 50</p> <p>Désinfection 50, 54, 62</p> <p>Détecteur de fumée 44</p> <p>Devis 5, 7 à 10, 61 </p> <p>Drainage 49</p>	<p>Garages 16, 17, 22, 43, 44, 54 à 56</p> <p>Garantie légale de conformité 37 </p> <p>Gouttières 49, 52</p> <p>Greniers 16, 45</p> <p>Gros équipements 44, 55, 59</p> <p>Gros œuvre 6, 8, 11, 13 à 15, 47</p>
<p>Eaux pluviales 12, 33, 39, 49, 50</p> <p>Échafaudages 20, 38, 62</p> <p>Éclairage 42, 47, 56</p> <p>Éco-conditionnalité 5</p> <p>Éco-contribution 74, 75</p> <p>E-invoicing/E-reporting 74</p> <p>Électroménager 55, 59</p> <p>Entretien 5 à 7, 20, 32, 33, 38, 50 à 53, 57</p> <p>Équipements de chauffage 23, 25 à 30, 36, 39, 58</p> <p>Équipements de sécurité 42, 44, 58</p> <p>Équipements sanitaires 12, 41</p> <p>Escaliers 17, 44, 46, 47, 55, 62</p> <p>Espaces verts 48, 57</p> <p>Établissements scolaires 18 </p> <p>Extincteurs 58</p>	<p>Huissiereries extérieures 6, 12, 13, 15, 20, 43, 55 </p>

I mmubles collectifs	15 à 17, 25, 39, 59	
Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE)	31, 31A, 31B	
Installations électriques	6, 12 à 14, 32, 33, 42, 62, 74	
Installations sanitaires et de plomberie	6, 12 à 14, 32, 33, 55, 59	
Installations sportives	18, 57	
Isolation	11, 12, 22, 33, 35, 36, 47	

M ain d'œuvre	20, 36, 38, 40, 50, 51, 55, 62, 75	
Maison individuelle	16, 19, 25, 39, 45, 53	
MaPrimeRénov'	5, 22, 37, 74	
Matières premières	20, 38	
Mentions devis/facture	7 à 10, 37, 49, 75	
Meubles	41, 58	
Mezzanine	46, 55	
Mise aux normes	19, 39, 44, 49	
Murs	11, 13, 22, 33 à 36, 38, 41 à 43, 47, 48, 52, 55, 57	

P arking	16, 44, 47	
Parties communes	16, 17, 19, 46, 54	
Peinture	11, 32 à 35, 38, 40, 44	
Pergolas	45, 47	
Personnes handicapées	19, 42 à 44	
Piles	42	
Placards	41	
Planchers	11, 12, 22, 56	
Planchers non porteurs	6, 12 à 15, 55	
Pompes à chaleur (PAC)	26, 27, 33, 34, 40, 59, 60	
Portes	12, 22, 23, 33, 36, 41 à 44, 46, 52, 53, 58	
Preneur des travaux	7, 8	
Prestations d'études	49, 52, 57, 62	
Proportion des locaux	17 à 19	
Proportion des travaux	14, 15	

S alle de bains	34, 38, 41, 42, 56, 58	
Second œuvre	6, 8, 12, 13 à 15, 55	
Serrure	44, 52	
Sinistre	7, 53, 54, 56	
Société Civile Immobilière	7	
Sous-traitance	5, 36, 37, 55, 61 à 67	
Stores	43, 58	
Surélévation	45, 55, 56	
Surface de plancher	6, 8, 15, 45 à 47, 55, 56	
Syndic	17	
Syndicat de copropriétaires	7	
Système de chauffage	6, 12 à 15, 59	
Système d'assainissement	48, 49	

L ocal commercial	54	
Locaux d'habitation	5 à 8, 16 à 20, 44, 58	
Locataire	7	
Logements de fonction	18	
Loggias	16, 33, 35, 47, 56	

N acelles	20, 38, 62	
Nettoyage	11, 50, 52, 62	
Note de dimensionnement	26	
Numérisation	74	

O smoseurs	39, 52	
-------------------	--------	---

Q ualité énergétique	5, 6, 20, 34, 59	
-----------------------------	------------------	---

R accordement	12, 25, 33, 35, 37, 48, 51, 57	
Radiateurs	12, 15, 25, 32, 33, 35, 39, 58	
Rampes	43, 46	
Rangement	41, 58	
Ravalement	11, 52	
Recherche de fuite	52	
Reconstruction	53, 54, 56	
Réseau	17, 33, 48, 49, 50	
Réseau de chaleur	12, 25, 33, 37	
Revêtement	11, 12, 38, 47, 63	
RGE	5, 37, 74, 75	

T élécommande	42, 43, 59	
Terrassement	33, 34, 48, 49	
Terrasses	16, 46, 47, 55, 56	
Toiture	22, 33, 45, 52, 53, 55, 56	
Tranchées	49	
Travaux d'urgence	52, 53, 54	
Travaux « induits »	5, 6, 19, 20, 32 à 35	

U rgence	52, 53, 62	
-----------------	------------	---

V entilation	8, 24, 32, 33, 39, 50, 51, 59, 62	
Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)	24, 32, 33, 50	
Vérandas	16, 46, 47, 56	
Vide sanitaire	12, 22	
Visite préalable	36	
Voies d'accès	47, 49	
Volets isolants	23, 35, 36	